



Prix du Cancéropôle Île-de-France 2019

Règlement

1- Objet

Le Cancéropôle Île-de-France lance jusqu'au 9 décembre 2018 à minuit un appel à résumés pour le Prix 2019 du Cancéropôle Île-de-France. Il est destiné à récompenser les travaux des doctorants ou post-doctorants franciliens (en poste dans un laboratoire francilien travaillant sur la recherche contre le cancer). Les lauréats des années précédentes ne sont pas éligibles.

2- Jury

Le jury sera composé des membres du Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique du Cancéropôle.

Les membres du jury doivent déclarer, dès qu'ils en ont connaissance, tout conflit d'intérêts avéré ou potentiel.

S'il y a risque de conflit d'intérêts, le membre du jury concerné a l'interdiction de participer à l'étude du dossier concerné et, lors de la décision finale, il ne devra pas s'exprimer sur le classement dudit dossier.

3- Prix et Présentation

Les trois lauréats se verront attribuer, à l'occasion du Colloque du Cancéropôle Île-de-France, un prix de 1500 € chacun, sous réserve de leur présence au Colloque.

Le Colloque se déroulera à l'espace Athènes Services - 8 rue d'Athènes 75009 Paris, le 18 janvier 2019.

Les candidats s'engagent à être présents lors de la journée de remise des prix. Les lauréats présenteront oralement leurs travaux en cinq minutes aux participants du colloque.

4- Modalités Pratiques

- Candidature : Les formulaires de réponse sont disponibles sur le site du Cancéropôle Ile-de-France <http://www.canceropole-idf.fr>.

Aucun dossier incomplet ne sera examiné par le jury.

5- Attribution du prix

Chaque dossier reçu complet dans les délais fixés à l'article 1 du présent règlement sera expertisé par les membres du jury.

Le jury réalisera un classement de l'ensemble des dossiers de candidature éligibles en prenant notamment en compte les critères de qualité et d'originalité scientifique.

Les décisions du jury et des instances délibérantes du Cancéropôle Île-de-France sont souveraines, le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions.

Présentations:

Les trois lauréats présenteront leurs travaux lors du Colloque annuel du Cancéropôle Île-de-France qui aura lieu le 18 janvier 2019 (cf art 3). Conformément à la législation en vigueur (loi n°94-665 de 1994 relative à l'emploi de la langue française), les présentations doivent être faites en français (à défaut leur traduction doit pouvoir être distribuée aux participants au colloque, les éventuels frais de traduction sont à la charge des lauréats).

Leur absence vaudra pour renoncement au prix.

6- Usage à des fins de publication

Tous les auteurs cèdent gratuitement au Cancéropôle Île-de-France les droits de reproduction et de présentation de leurs œuvres sur tous supports connus à ce jour pour toute utilisation relative au prix du Cancéropôle Île-de-France 2019.

7- Données personnelles

En remplissant le formulaire de candidature au Prix du Cancéropôle Île-de-France, vous acceptez que vos données à caractère personnel soient traitées par le Cancéropôle Île-de-France sis Hôpital Saint-Louis 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris afin de gérer et assurer le suivi des dossiers des appels à projets.

Sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment, vos données personnelles pourront également être utilisées pour vous adresser des communications sur les animations du Cancéropôle Île-de-France. Les données à fournir de manière obligatoire sont identifiées sur le formulaire. Sans ces données, votre participation ne sera pas prise en compte.

Ont accès aux données vous concernant les instances et les financeurs du Cancéropôle Ile-de-France chargés de la gestion et du financement des appels à projets. Les données nécessaires au respect par le Cancéropôle Ile-de-France de ses obligations dans le cadre des appels à projets sont conservées conformément aux dispositions légales.

Les données relatives aux projets non retenus pourront être conservées pour une durée de 5 ans à compter de la date de décision.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, et dans les conditions qu'elle définit, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives générales ou particulières relatives au sort de vos données à caractère personnel (conservation, effacement, communication) après votre décès et retirer votre consentement. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier au Cancéropôle Île-de-France, Hôpital Saint-Louis 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris - info-cnil@canceropole-idf.fr en joignant la copie de votre pièce d'identité. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

8- Réserves

La responsabilité du Cancéropôle Île-de-France et des membres du jury ne pourra être engagée si le prix (notamment son montant) ou ses conditions d'organisation ou d'attribution devaient être modifiés, reportés ou annulés.

La soumission d'un dossier de candidature emporte acceptation de l'ensemble des dispositions énoncées dans le présent règlement.